

Loi n° 14 - 2016 du 29 avril 2016

portant approbation de la convention d'exploitation minière relative au gisement de fer du Mont Nabemba entre la République du Congo et la société Congo Iron s.a

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :*

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

Article premier : Est approuvée la convention d'exploitation minière relative au gisement de fer du Mont Nabemba signée le 24 juillet 2014 entre la République du Congo et la société Congo Iron s.a , dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 29 avril 2016

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des mines et de la géologie,

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public,

Pierre OBA.-

Gilbert ONDONGO.-

Le ministre d'Etat, ministre des transports et de l'aviation civile,

Rodolphe ADADA.-